

**Avis adopté**

Séance plénière du 25 avril 2023

*Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?*

**Déclaration des groupes Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale, CFDT et UNSA**

L'avis que nous examinons aujourd'hui s'inscrit pleinement dans les objectifs prioritaires de notre assemblée. Il fait suite au forum des scénarios et prolonge l'avis santé-environnement dont les rapporteuses ont été associées aux travaux de notre commission.

Une démarche de participation citoyenne, par un questionnaire ayant recueilli plus de 2 000 réponses a enrichi notre travail. Cette démarche visait un public cible qui devait nous éclairer sur la prise en charge de cette problématique au sein des entreprises et des administrations, ce qui s'est révélé très utile.

Le choix d'explorer les liens entre santé-environnement et travail, s'il s'inscrit dans la logique du CESE, restait pourtant un domaine assez nouveau : bien sûr la question de la santé au travail, celle des effets des activités économiques et donc du travail sur l'environnement sont largement documentées. Et il a fallu parfois résister à la tentation d'aller trop loin sur ces questions adjacentes.

Mais le lien entre l'évolution du climat et la santé au travail est devenu un sujet primordial et qui est appelé, hélas, à prendre de l'ampleur. Nos groupes considèrent de manière très positive le fait que le CESE s'en soit saisi.

Un sujet émergent qui s'est imposé à l'ensemble de la société avec les conséquences sur le travail de la canicule de l'été dernier, le risque des grandes chaleurs restant très présent dans l'ensemble des réflexions de la commission. Malgré les évolutions législatives récentes, ce sujet peine à trouver sa place dans le dialogue social des entreprises et des administrations. Pour autant, il est au cœur des préoccupations des militants syndicaux et des organisations patronales ciblés par l'enquête, sur un sujet dont l'ampleur et l'urgence se sont imposées à nous.

Cette découverte commune et cette inquiétude partagée ont permis d'aboutir à un avis riche, aux propositions fortes et innovantes, co-construites avec l'ensemble des composantes de notre assemblée, au-delà des acteurs du dialogue social traditionnel.

Au cours de l'élaboration de l'avis, nous avons constaté les grandes difficultés mais aussi des pistes d'évolution très positives en cours dans certains territoires pour la médecine du travail, et nous avons formulé des propositions en complément de la mise en place de la nouvelle loi issue de l'accord interprofessionnel sur la santé au travail de 2020.

Citons parmi les propositions retenues :

- La nécessité de renforcer la cohérence entre les différents plans-santé au niveau national en alignant leurs calendriers.
- Le lien à créer entre les aides publiques et les objectifs de généralisation des Documents Uniques d'évaluation des Risques Professionnels, en conditionnant l'attribution et le maintien de certaines aides au respect de ces objectifs.

- Le renforcement des droits à la formation des élus, y compris par des formations communes aux partenaires sociaux de l'entreprise.
- La négociation de plans de continuité d'activité.
- Le développement d'un dialogue social et professionnel autour de ces enjeux.
- L'intégration du risque canicule en tant qu'intempérie ; cette préconisation ayant pris naissance ici même lors de la présentation de notre enquête dans le cadre des assises du travail.

On parle beaucoup du travail en ce moment, pour de bonnes ou de moins bonnes raisons.

On parle même, beaucoup trop à notre sens, de valeur travail.

La commission n'a pas célébré la valeur travail. Elle a fait bien mieux. Comme nous en avons l'intuition, confronter les questions du travail avec les risques et les défis environnementaux, nous a amenés à dépasser les représentations et certains blocages et à reconsidérer le travail et la place qu'il tient et tiendra à l'avenir dans nos vies.

En nous saisissant de ce sujet, par la qualité des analyses et des propositions formulées, cet avis fait œuvre utile.

**Nos groupes l'ont voté.**